



Circulaire 8630

du 14/06/2022

Examens de connaissance approfondie d'une langue d'immersion
(allemand/anglais/néerlandais)
Session 2022-2023

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8371

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 13/06/2022 au 08/10/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Résumé	examens visant l'obtention du certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion (CCALI)
Mots-clés	examen linguistique - allemand - anglais - néerlandais - CCALI
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR - Etienne Gilliard, Directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
KLEPPER Catherine	DGESVR - Direction de l'Enseignement supérieur	02/690.80.06 jurys.dgesvr@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement
tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique**

Direction de l'Enseignement supérieur

**Examens de connaissance approfondie
d'une langue d'immersion
(allemand/anglais/néerlandais)
Session 2022-2023**

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation prochaine d'une session d'examens menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion.

Vous trouverez, en annexe à la présente, toutes les informations utiles concernant ces examens ainsi que le modèle de demande d'inscription. Cet appel aux candidats est paru au Moniteur belge le 13 juin 2022.

J'attire votre attention sur le fait que les demandes d'inscription postées après le 08 octobre 2022 ne seront pas prises en considération.

J'insiste sur l'importance de communiquer cette information à vos professeurs susceptibles d'être intéressés par ces examens.

Pour toute demande d'information complémentaire à ce sujet, je vous invite à contacter Madame Catherine Klepper (02/690.80.06, catherine.klepper@cfwb.be).

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

*Etienne Gilliard
Directeur général*



MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

**Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au Long de la Vie et de la Recherche scientifique**

**Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue
en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion**

APPEL AUX CANDIDATES ET AUX CANDIDATS POUR LA SESSION 2022-2023

1. Introduction

1.1. Une session d'examens sera organisée dans le courant de l'année 2022-2023.

1.2. Les examens mènent à l'octroi du certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion.

1.3. Les examens sont ouverts à toute personne désireuse de faire la preuve de la connaissance approfondie d'une des trois langues d'immersion : l'allemand, l'anglais ou le néerlandais.

2. Examens

Le Jury comporte trois sections : une section « langue allemande », une section « langue anglaise » et une section « langue néerlandaise », respectivement en charge des examens suivants :

- La section « langue allemande » organise l'examen de connaissance approfondie de la langue allemande en vue d'exercer une fonction de membre du personnel enseignant chargé des cours en immersion linguistique, langue allemande ;
- La section « langue allemande » organise l'examen de connaissance approfondie de la langue allemande en vue d'exercer une fonction de membre du personnel enseignant chargé des cours en immersion linguistique, langue anglaise ;
- La section « langue allemande » organise l'examen de connaissance approfondie de la langue allemande en vue d'exercer une fonction de membre du personnel enseignant chargé des cours en immersion linguistique, langue néerlandaise.

3. Inscription

3.1. Les droits d'inscription sont fixés à 25 euros.

Ils doivent être virés ou versés exclusivement au compte :

BE41 0912 1105 0710

Ministère de la Communauté française – DGESVR – Jury immersion

Rue A. Lavallée 1

1080 Bruxelles.

En communication, les candidates et les candidats inscriront la mention suivante :

« CCALI 2023 + All / Ang / Nld + Nom » (mentionner la langue choisie et le nom)

Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

Les droits d'inscription ne sont en aucun cas remboursables. Ils peuvent cependant être reportés à une session ultérieure pour des raisons de force majeure attestées.

3.2. Les demandes d'inscription peuvent être soit introduites en ligne, soit envoyées sous pli recommandé.

3.2.1. Inscription en ligne, via le **formulaire d'inscription électronique** :

Le lien vers le formulaire est le suivant :

<https://form.jotform.com/221314063767352>

Les candidates et les candidats joindront à leur formulaire d'inscription, au format PDF, les documents suivants :

- a) une copie d'une pièce d'identité (doivent apparaître : la photo, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la signature ; les autres informations peuvent être biffées) ;
- b) une copie du diplôme ou du titre de base dont la candidate ou le candidat se prévaut pour postuler à une fonction d'enseignante ou d'enseignant ;
- c) une copie d'extrait de compte ou le récépissé du versement des droits d'inscription.

Date limite : le formulaire sera désactivé **le samedi 08 octobre 2022, à minuit**.

3.2.2. Envoi sous **pli recommandé** :

L'inscription peut être envoyée sous pli recommandé à :

Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique
Madame Catherine KLEPPER – Jury Immersion - Bureau 5F529
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Les candidates et les candidats fourniront les documents suivants, épinglés dans l'ordre ci-après :

- a) une demande d'inscription libellée conformément au modèle prévu en **annexe 1** ;
- b) une copie d'une pièce d'identité (doivent apparaître : la photo, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la signature ; les autres informations peuvent être biffées) ;
- c) une copie du diplôme ou titre de base dont la candidate ou le candidat se prévaut pour postuler à une fonction d'enseignante ou d'enseignant ;
- d) une copie d'extrait de compte ou le récépissé du versement.

Date limite : le **samedi 08 octobre 2022**.

Les demandes d'inscription postées après cette date ne seront pas prises en considération, la date de la poste faisant foi.

 **Une PREUVE DE VIREMENT ne constitue pas une PREUVE DE PAIEMENT.**

Une preuve de paiement peut être un **récépissé du versement**, un **extrait de compte** (scanné, photographié ou en PDF) ou une **capture d'écran de l'application bancaire** sur laquelle apparaissent clairement :

- les informations de la donneuse ou du donneur d'ordre (nom, numéro de compte et nom de la banque)
- nos informations (nom et numéro de compte)
- la date à laquelle le virement a été effectué
- le montant versé
- la communication requise.

3.3. Les personnes qui omettraient d'accomplir une des formalités requises pour l'inscription ne seront pas reprises sur la liste des candidates et des candidats.

3.4. Toutes les candidates et tous les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier **à la fin de la période d'inscription.**

Les candidates et les candidats régulièrement inscrits :

- seront convoqués en temps utile par la Présidence du Jury ;
- présenteront leur convocation et leur carte d'identité le jour de l'examen.

4. Programme et modalités de l'examen menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

4.1 L'examen comporte deux épreuves dont la durée et la note maximale sont indiquées dans tableau ci-après :

ÉPREUVES	DURÉE MAX.	POINTS
Épreuve écrite	3 heures	50
Épreuve orale	Max 30 minutes	50
Total		100

4.2 L'épreuve écrite consiste en une rédaction comportant un résumé **et** un commentaire relatifs à une compréhension à l'audition portant sur un sujet d'intérêt général ou pédagogique. La prise de notes durant l'audition est autorisée.

4.3 L'épreuve orale consiste en une conversation portant sur un sujet d'intérêt général ou pédagogique.

4.4 Obtiennent de plein droit le certificat les candidates et les candidats ayant obtenu au moins 50% des points à chacune des épreuves et une moyenne de 60% au moins à l'ensemble desdites épreuves.

5. Dispense

Les candidates et les candidats ayant réussi dans les 5 années qui précèdent la session 2022-2023 une des épreuves de l'examen avec 60% des points peuvent demander une dispense de représenter l'épreuve réussie.

Cette demande sera effectuée en complétant l'**annexe 2**, à joindre au dossier d'inscription (format papier) ou en complétant la rubrique ad hoc sur le formulaire électronique.

1. Annexe n° 1

Modèle de formulaire d'inscription à l'examen linguistique
visant l'obtention du **certificat de connaissance approfondie d'une langue d'immersion
(allemand/anglais/néerlandais)**

À compléter en **CARACTERES D'IMPRIMERIE**

Identité : Madame / Monsieur / X (1) Nom (2) Prénom(s) Lieu et date de naissance : Pays de naissance :
Coordonnées : Rue : N° : Bte : Code postal : Localité : N° de téléphone : GSM : Email :
Titulaire du (3)..... en/d'(4)..... obtenu en langue
Exerçant la fonction de (5)..... dans l'établissement
En remplissant ce formulaire, je marque mon souhait de présenter un examen linguistique en vue de l'obtention du certificat de connaissance approfondie (CCALI) en (6) <ul style="list-style-type: none">- langue allemande- langue anglaise- langue néerlandaise Remarque éventuelle :

En annexe, je joins :

- une copie de ma pièce d'identité ;
- une copie de mon titre ou de mon diplôme de base ;
Si mon diplôme est étranger, je l'accompagne de sa traduction et, le cas échéant, de l'équivalence ou de la reconnaissance professionnelle ou de l'habilitation.
- une preuve du paiement des droits d'inscription.

Date et signature :

La protection et la sécurisation de vos données sont importantes. L'accès à vos données est encadré de manière très stricte par le Ministère de la Communauté française (qui agit en tant que responsable de traitement au sens du RGPD). Aucune donnée ne peut être consultée, utilisée, ou transmise sans vérification préalable des autorisations. Pour de plus amples informations concernant le traitement de vos données dans le cadre de cette demande, contactez : protectiondesdonnees@cfwb.be, en mentionnant : "AGE-DGESVR - examens linguistiques - jurys"

Modèle de la demande de dispense pour les candidates et candidats :

DEMANDE DE DISPENSE

Je soussigné(e), Monsieur / Madame / X (1)

Nom (2) : Prénom :

Numéro d'ordre pour la session réussie (en 2018, 2019, 2020, 2021 ou 2022) :

All - / Ang -..... / NI -.....

a) souhaite bénéficier de la **dispense de l'épreuve écrite** réussie en (année)
avec une note de /50

ou

b) souhaite bénéficier de la **dispense de l'épreuve orale** réussie en (année)
avec une note de /50

ou

c) **renonce à la dispense** de l'épreuve réussie antérieurement.

Date : Signature :

Remarque : les notes peuvent être obtenues en adressant un mail à : jurys.dgesvr@cfwb.be

Instructions pour compléter les annexes 1 et 2 :

- (1) Madame / Monsieur / X : biffer la mention inutile ;
- (2) Nom de naissance pour les femmes mariées ;
- (3) Préciser : diplôme, certificat, brevet, master, bachelier, AESI, AESS, etc. ;
- (4) Préciser la nature du titre (par exemple : institutrice maternelle ou instituteur maternel, sciences, histoire, architecture, etc.) ;
- (5) Préciser, le cas échéant, la fonction (par exemple : institutrice ou instituteur, chargée ou chargé de cours en immersion, professeure ou professeur de LM, etc.) et les coordonnées de l'établissement ;
- (6) Sélectionner en entourant la section adéquate.

Remarques **pour l'enseignement en immersion** :

Pour obtenir une dispense de l'examen devant le jury, il faut fournir la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue.

Conditions de dispense d'examen :

La candidate ou le candidat doit avoir obtenu :

- un titre étranger délivré dans la langue de l'immersion, reconnu professionnellement pour l'exercice de la fonction ou reconnu équivalent au moins au certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré dans la langue de l'immersion ;
- ou un certificat d'enseignement secondaire supérieur ou tout autre titre de niveau bachelier ou master délivré en Belgique dans la langue de l'immersion ;
- ou le certificat de connaissance approfondie de la langue néerlandaise délivré par la Communauté flamande, pour les cours en immersion en langue néerlandaise ;
- ou le certificat de connaissance approfondie de la langue allemande délivré par la Communauté germanophone, pour les cours en immersion en langue allemande ;
- ou le certificat de réussite de l'unité d'enseignement 12 de l'enseignement de promotion sociale dans la langue de l'immersion, pour qui détient un titre requis ; ou le certificat de réussite de l'unité d'enseignement 9 dans la langue de l'immersion, pour qui détient un titre suffisant ou de pénurie ;
- ou un diplôme de licence en philologie germanique, de licence en langues et littératures germaniques, de licence ou de master en langues et littératures modernes, de master en langues et lettres modernes, orientation germaniques, pour ce qui concerne les langues mentionnées sur le diplôme ;
- ou un diplôme de licence en traduction ; de licence en interprétation ; de master en traduction ; de master en interprétation, pour ce qui concerne les langues mentionnées sur le diplôme.